



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 21240

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la 59e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. L'association Amnesty International propose qu'à cette occasion soit créée une commission internationale chargée d'enquêter sur les allégations de violations graves des droits de l'homme dans le conflit tchéchène. Son but serait de faire respecter par l'ensemble des groupes armés le droit international humanitaire. Par conséquent, il demande au ministre des précisions sur ses intentions quant à cette proposition.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement partage pleinement les préoccupations du député sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. La France s'est associée, lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, au projet de résolution européen appelant notamment les autorités russes à mettre en oeuvre les mécanismes de protection existants, y compris les procédures spéciales des Nations unies, et à prendre d'urgence toutes mesures permettant d'arrêter et de prévenir les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Malgré une mobilisation exemplaire des Européens, ce texte n'a malheureusement pas pu être adopté. Pour autant, nous continuons bien sûr de saisir chaque occasion de notre dialogue avec la Russie pour appeler à un règlement politique et pour faire part de nos graves préoccupations sur la situation humanitaire en Tchétchénie. À cet égard, nous suivons également avec beaucoup d'attention les évolutions du dialogue qui semble s'être engagé - mais il convient naturellement de rester très prudent - entre les autorités tchéchènes, la société civile et les ONG, à l'occasion d'une conférence organisée à Grozny le 24 septembre dernier sous les auspices de M. Gil-Robles, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Cette réunion a donné lieu à l'adoption d'une sorte de « feuille de route » se fixant notamment pour objectif de lutter contre l'impunité, de mettre fin aux disparitions et de faire aboutir les enquêtes. Tous les efforts entrepris seront poursuivis, aussi bien dans le cadre national qu'europpéen, afin de promouvoir les droits de l'homme en Tchétchénie et de dégager enfin une solution politique, seule issue possible à ce conflit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21240

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5046

**Réponse publiée le** : 18 janvier 2005, page 517